



La Lettre de Béruges

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2020

► BUDGET PRIMITIF 2020

Voir document dédié dans cette Lettre de Béruges

Suite à deux commissions finances, l'une portant sur le budget de fonctionnement et l'autre sur le budget d'investissement, le budget primitif 2020 a été soumis au vote du conseil municipal :

12 votes pour et 3 abstentions.

► BUDGET COVID

Exonération des loyers communaux pour les professionnels impactés

L'un des leviers que la commune peut activer pour soutenir les commerces de Béruges qui ont souffert de la période de confinement est l'exonération partielle ou totale de leurs loyers sur les 8 semaines de confinement. 4 locataires sont potentiellement concernés : la boulangerie, l'atelier de dorure, le cabinet de kiné et l'entreprise Cinalat. Seul le cabinet de kiné a souhaité bénéficier de cette opportunité. Son activité a été entièrement suspendue durant toutes les semaines de confinement et sur les premières semaines de déconfinement. Le Conseil vote l'exonération de 2 mois de loyer.

12 votes pour et 3 votes contre.

A noter que le cabinet qui devait fermer fin avril maintient son activité sur Béruges au moins jusqu'au début de l'année prochaine.

► COVID

Convention 2S2C

Lors de la période de déconfinement et de la réouverture des écoles, les communes ont mis en place des animations sur les temps scolaires pour permettre au plus grand nombre d'élèves de revenir à l'école (cf. article dans cette lettre). La municipalité de Béruges a ainsi réalisé le dédoublement de plusieurs classes en positionnant des agents de la commune et des animateurs extérieurs sur les temps scolaires (en plus des temps périscolaires). L'Etat propose en compensation un financement : 110€ / jour et par groupe de 15 enfants pris en charge. Pour en bénéficier, la municipalité doit signer avec l'Etat une convention dite « 2S2C ».

15 votes pour.

Prochain Conseil municipal :
Vendredi 28 août 2020 à 20h30

► **Commission cimetière** : Jeudi 30 juillet 2020 à 18h

► **Commission information** : Lundi 24 août 2020 à 18h30

► **Commission voirie** : Jeudi 20 août 2020 à 18h

► INDEMNITÉS DES ÉLU-E-S

Détermination des indemnités du Maire, de ses adjoint-e-s et conseiller-ère-s délégué-e-s

La Loi prévoit des indemnités légales pour les élus des collectivités locales. Lors des mandats précédents, les élus ont fait le choix de ne pas percevoir la totalité des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre. Ainsi :

- Le maire ne perçoit que 50% de son indemnité légale, soit 874€/mois,
- Les adjoints ne perçoivent que 65% de leurs indemnités légales, soit 437€/mois,
- Les conseillers délégués perçoivent également une petite indemnité de 134€/mois.

Le Conseil décide de reconduire les mêmes indemnités qu'en 2014 pour le maire et les adjoints, et d'augmenter un petit peu l'indemnité des conseillers délégués qui percevront 168€/mois.

Ce sont ainsi chaque année 15 308€ qui ne sont pas perçus par les élus et qui peuvent donc être réinvestis dans le fonctionnement et les projets de la commune. Soit près de 92 000€ sur la durée du mandat.

12 votes pour et 3 votes contre.

► DIVERS

Suite du recours en annulation sur le résultat des élections déposé par Gérard Bonnet

Monsieur Gérard Bonnet avait déposé un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers afin de faire annuler le résultat de l'élection municipale de Béruges du 15 mars 2020. Cette requête a été rejetée sans examen par le juge parce qu'elle a été formulée trop tardivement. Le conseil est donc définitivement et régulièrement élu.

Agenda de l'été

► La nature au crépuscule (avec Vienne nature)

Visite guidée dans l'Espace Naturel Sensible de la Verrerie.

Le jeudi 16 juillet à 20h30 (réservation au 05 49 88 99 04)

► Chantier de jeunes

Du 24 juillet au 14 août : voir les dates clés dans l'article dédié au déroulement de ce chantier.

► Agence mobile VITALIS

En Mairie le jeudi 20 août, de 15h à 18h30.

► Forum des associations

Le samedi 5 septembre de 10h à 12h, à la salle des fêtes Avinyonet

Enfance et Jeunesse

ALSH - Programme d'activités



La commune de Béruges et le C.C.A.S. vous proposent de découvrir l'organisation des vacances d'été 2020 à l'accueil de loisirs de Béruges dans un contexte particulier. En effet, pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions vos enfants, un protocole sanitaire est mis en place pour cet été jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités. Le changement majeur des conditions d'accueil sera la fermeture plus tôt, à savoir 18h le soir au lieu de 19h pour pouvoir respecter le protocole sanitaire mis en place. Ce protocole est à la disposition des familles sur demande au local jeunes.

Le livret d'été 2020 avec les programmes d'activités prévues comme des nuits campées, et les fiches d'inscription pour les nuits campées pour juillet et août pour le secteur enfance (5-9ans) et celui du secteur jeunesse (10-17ans) sont **disponibles sur le site de Béruges**.

En juillet, 2 mini camps et des nuits campées sur Béruges. En août, une nuit campée sur Béruges et un mini camp trappeur de 4 jours/3 nuits à Lusignan pour les 10-17ans du 25 au 28 août. Le centre de loisirs est fermé du 1er au 16 août inclus.

Des changements pourront survenir suite à l'évolution de la crise sanitaire et du protocole mis en place mais l'ouverture complète en juillet et les deux dernières semaines d'août sont confirmées.

Ecole Alléaume et dispositif 2S2C

Le 24 juin dernier, le quotidien la Nouvelle République parlait de notre école et du bénéfice du dispositif 2S2C :

« Grâce à l'implication des services de la mairie de Béruges et la mise en place d'une organisation irréprochable avec des activités bien réparties entre l'école et les bâtiments communaux, la quasi-totalité des élèves d'élémentaire a pu reprendre l'école depuis le 11 mai en respectant le protocole. Deux intervenants extérieurs ont même été sollicités pour deux demi-journées par semaine. Guillaume Boursier propose des activités sportives aux CE2 tous les jeudis matin, alors que Camille Fougère encadre les CM1 l'après-midi pour leur faire découvrir la naissance du cinéma. Elle leur a ainsi fait connaître les frères Lumière, dont le premier film en 1895 montrait l'arrivée d'un train de façon si réaliste qu'il faisait peur aux spectateurs. Les élèves ont ensuite visionné le film Hugo Cabret qui évoque le début du cinéma, en hommage à Georges Méliès. Un très bon support pédagogique pour permettre à l'animatrice de leur expliquer certaines mises en scène et trucs et même de les initier aux thaumatroscopes, des petites constructions tournantes, reliées à des ficelles qui exploitent le phénomène de la persistance rétinienne comme pour une pellicule de film. Elle reviendra la semaine prochaine pour leur faire tourner leur premier court-métrage ».



« Des élèves ravis d'accueillir Camille Fougère et Hugo Cabret »



Bibliothèque

Véronique Chauvineau 06 67 41 92 21
bibliotheque@beruges.fr

La bibliothèque sera ouverte cet été tous les samedis de 10h à 12h sauf le 15 Août. Les Bénévoles sont là pour vous accueillir et vous conseiller si besoin. Les mesures sanitaires resteront en vigueur pour l'instant. Nous vous souhaitons un bel été et de belles lectures.

Chantier de jeunes

A la maison Bourdin cet été...



La commune de Béruges et l'association Solidarités Jeunesses organisent pour la quatrième année, le chantier de jeunes bénévoles **du 24 juillet au 14 août**.

Comme les années précédentes, le chantier sera axé sur :
> la réalisation d'un projet d'intérêt général en partenariat avec la municipalité.

> la valorisation du patrimoine, préservation de l'environnement, animation culturelle.

> une démarche éducative et participative : citoyenneté et lien social.

> des relations entre les jeunes bénévoles (majeurs), les habitants, les jeunes de la commune et les élus locaux.

> la découverte de notre département et de nos cultures locales.

Dates à retenir :

- Pot d'accueil le dimanche 26 juillet à 18h00
- Repas cuisiné par les jeunes et rencontre avec les habitants de Béruges : apéritif dînatoire le vendredi 31 juillet à 18h30 au jardin archéologique
- Repas chez l'habitant le mercredi 5 août 19h
- Portes ouvertes le jeudi 13 août de 10h à 12h
- Départ des bénévoles le vendredi 14 août

Actualités du chantier à suivre sur le site de la commune. Si vous souhaitez accueillir des jeunes du chantier afin de partager un bon repas et passer un moment de convivialité, vous pouvez contacter Pascale Asseban (passeban@beruges.fr) ou Véronique Legendre (vlegendre@beruges.fr).

Jeunesse & Vie sportive

Le Pass'sports Eté 2020

Le Pass'sports permet un accès gratuit, sur présentation de la carte, à de nombreuses activités sportives, aux piscines et au réseau de bus Vitalis lors des vacances de l'été 2020, **pour les jeunes de moins de 18 ans qui habitent** dans les communes de Grand Poitiers dont **Béruges**.

Comment retirer son Pass'sports ? Pour obtenir une carte « Pass'sports » le demandeur peut la télécharger sur le site de Grand Poitiers, ou la demander auprès de la mairie, du local jeunes, des piscines ou lors des activités.

Animations sportives :

Pour les 6-18 ans, de début juillet à fin août (sauf 14 juillet), les inscriptions sont obligatoires pour chaque activité sur le site de Grand Poitiers. Le programme des activités sera mis à jour tout au long de l'été avec de nouvelles activités, et sera visible sur le site de Grand Poitiers.

Piscines de Grand Poitiers :

L'entrée gratuite se fera selon les jours définis ci-dessous et sur présentation de sa carte « Pass'sports ». Créneau exclusif aux pass'sports et accompagnants conformément au règlement et sur réservation 48h à l'avance pour la piscine de la Ganterie (mardi et vendredi 14h à 15h30 et 16h à 17h30) et le Centre Aquatique de la Pépinière (20 juillet et 17 août de 15h à 17h). Sans réservation et en présence du public : La Blaiserie (mardi et vendredi 14h30 à 16h30), Bellejouanne (lundi et jeudi 14h30 à 16h30)

Informations supplémentaires: pass-sports@grandpoitiers.fr ou 06 32 12 56 14



GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr



Bus Vitalis jusqu'à 18 ans, grâce au Vpass. Pour bénéficier de la gratuité (les enfants de moins de 4 ans bénéficient déjà de la gratuité), plusieurs solutions :

- 1) J'ai un abonnement -18 ans sur le réseau Vitalis valable jusqu'au 31 août 2020 : le VPass comprend déjà la période estivale.
- 2) Je possède une carte VPass sans abonnement valable jusqu'au 31 août 2020 : je vais chez Vitalis pour charger l'abonnement de 2 mois offert en présentant ma carte « pass'sports ».
- 3) Je ne possède pas de carte VPass, je dois en demander une en agence Vitalis (les 2.50€ de frais de création sont offerts du 01/07 au 31/10), présenter ma pièce d'identité, ma carte « Pass'sports » pour charger l'abonnement de 2 mois offert.



Le Tour de France

Le Mercredi 9 septembre
le Tour de France emprunte

la D6 sur la commune de Béruges avant son arrivée à Poitiers. **De 14h à 18h il ne sera plus possible de circuler sur la D6** et le trafic sera dévié sur la D3 ou sur Vouillé/ Quincay. Les habitants de La Montagne, L'Aumône et de Visais ne pourront plus sortir ou rentrer chez eux entre 14h et 18h, sauf pour urgence sanitaire. Profitez tous de cet événement exceptionnel.

Prévention des feux de forêt

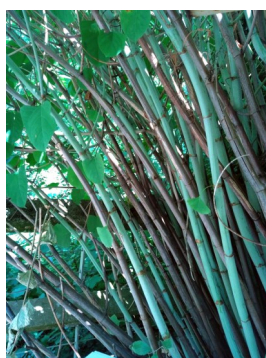
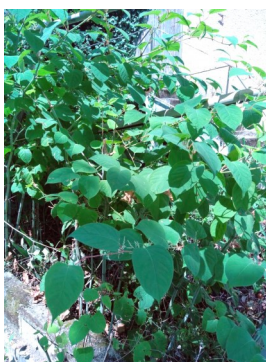


Comme chaque année, la période estivale doit faire l'objet d'une vigilance accrue sur le risque incendie et en particulier sur les feux de forêts, susceptibles de porter gravement atteinte à la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'à la biodiversité. Les départs de feux étant majoritairement d'origine humaine, nous vous rappelons la réglementation des obligations de débroussaillage (Arrêté 2015-DDT-451 du 29 mai 2015), dont la réalisation est comprise entre le 1er octobre et le 31 mars, ceci pour en limiter les effets potentiellement négatifs sur les milieux naturels et la biodiversité (article 3 de l'arrêté susmentionné).

Sans oublier les dispositions de l'arrêté 2014-SIDPC-014 du 24 mai 2017 qui réglemente l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts.

Ces arrêtés sont consultables sur le site de la préfecture de la Vienne.

Environnement



La Renouée du Japon : Attention, plante invasive sur Béruges !

Depuis des années en France, la Renouée du Japon s'installe, la commune de Béruges n'est pas épargnée. Cette plante qui à la base est plutôt d'un style ornemental, a quitté nos massifs floraux pour retourner à l'état sauvage et envahir les endroits propices à son développement. Elle se développe à grande vitesse et colonise nos bords de routes et rivières. Très difficiles à faire disparaître, ses racines peuvent atteindre plusieurs mètres de profondeur.

Recommandations aux propriétaires qui constatent l'apparition de cette plante: il faut éviter au maximum qu'elle se développe, soit par ses rhizomes, soit par ses graines que les oiseaux, le vent dissémineraient, ce qui ne ferait qu'amplifier le problème. Loin de faire du terrassement dans son jardin pour éradiquer cette plante, le plus simple est de la couper dès son apparition et si possible de la couvrir d'une bâche pour limiter les repousses. Si vous voyez cette plante sur les parties communales, sentiers, bords de routes....merci de faire un signalement en mairie pour que les agents puissent intervenir rapidement. Merci pour votre vigilance et pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Expression libre

Tribune de la liste

« Béruges, ensemble construisons notre avenir »

> Une entreprise a « œuvré » au cimetière en 2017 pour une somme d'environ 13000 €, la conception et la réalisation des travaux s'avérèrent inadaptées, plusieurs intervenants funéraires se sont embourbés. Depuis aucune action envers cette entreprise n'a été engagée, cette dernière ayant un devoir de conseil et de résultat, une ligne d'écriture prévisionnelle allant jusqu'à 30000 € est prévue pour réparer ces dégâts... Nous avons fermement signifié au CM que nous ne comprenions pas que les contribuables bérugeois doivent à nouveau « mettre la main à la poche » pour cette réfection alors que la responsabilité de l'entreprise semble pouvoir être recherchée.

> Sur le budget primitif 2020, nous avons relevé l'absence quasi-totale d'amortissement sur le matériel, en revanche il est prévu le renouvellement de matériel informatique et d'un photocopieur couleur pour l'école, ce que nous soutenons, mais nous pensons plus judicieux de louer plutôt que d'acheter, l'obsolescence de ce matériel n'étant que de 2 ans... La commune est faiblement endettée, mais il semble qu'il n'a pas été examiné l'opportunité d'une renégociation de ses crédits. Il nous semble plus urgent de faire un état descriptif des bâtiments communaux et de la voirie dans l'optique de faire face aux dommages et dégradations importants, visant par exemple la descente d'eau pluviale de l'église côté boulangerie, dont le mur et le contrefort semblent très impactés, plutôt que de faire des investissements épars, lavoir de Reculons, maison Bourdin, ancienne cure etc... Nous avons voté contre l'augmentation des rémunérations des conseillers délégués, mais nous nous sommes abstenus pour le vote du budget primitif 2020, n'étant pas le nôtre mais respectant les convictions de l'équipe en place.

> Des bérugeois se sont inquiétés auprès de Gérard Bonnet d'une éventuelle vente, et donc la perte probable des deux licences Taxi de la commune. Le bar devant fermer ses portes le 31 juillet, qu'est-il envisagé pour la continuité « de ce qu'il reste » du service public de la Poste à Béruges, de la licence de débit de boisson et du débit de tabac.

> Notre requête déposée devant le Tribunal Administratif de Poitiers le 27 mai, au lendemain des élections du Maire et des adjoints en CM, fut rejetée, la date d'installation du CM ayant été fixée par ordonnance au 18 mai, le dernier délai était le 25 mai à 18h00.

Tribune de la liste

« Vivons Béruges »

« Vivons Béruges » au temps du coronavirus.

A peine élue, la liste « Vivons Béruges » s'est trouvée confrontée à une situation hors norme du fait de la crise du coronavirus. Avant même d'entrer en fonction, elle a dû imaginer une série de mesures afin de limiter autant que faire se peut l'impact de la covid 19 sur l'ensemble des Bérugeoises et des Bérugeois. Elle s'est attelée aussitôt à la tâche en concertation avec l'ancien conseil municipal encore en place et avec l'aide de nombreux acteurs, en particulier les agents de la commune et le personnel de l'école. C'est ainsi que, dès que cela a été autorisé, l'ouverture de l'école a été assurée pour l'ensemble des élèves dont les parents le désiraient. L'accès a été organisé bien au-delà de ce qui était demandé par le ministère et sans restriction d'aucune sorte, sauf pour les enfants de petite et moyenne sections de maternelle ; en effet les contraintes de leur accueil étaient si lourdes qu'elles ne pouvaient pas être réunies. Au-delà de ce dispositif emblématique, « Vivons Béruges » a œuvré à la réouverture rapide du marché du jeudi matin dans des conditions de sécurité optimales, a organisé la distribution de masques achetés par la commune puis celle des masques fournis par le département. En outre, lorsque le confinement rendait impossible l'ouverture de la mairie, les services publics ont continué à fonctionner grâce au télétravail. « Vivons Béruges » tient à remercier l'ensemble des protagonistes qui ont rendu possibles toutes ces actions : ancien conseil municipal, personnel de la commune et de l'école.

François Hervouët, 1er adjoint au Maire, pour la liste « Vivons Béruges »

Retour des brebis sur l'Eco pâturage des Cours

Dans la continuité de l'an passé, M. Pachot éleveur de moutons, est venu déposer 6 brebis. 4 espèces sont présentes : des Charmoise, Rava, Belle Ile et Thône et Marthod. Cette démarche d'Eco pâturage s'inscrit dans une démarche environnementale pour gérer une prairie avec un minimum d'intervention de l'homme. Pas de fauche, pas d'utilisation de tracteur, gasoil ou produits chimiques et un temps d'entretien minimum pour les agents de la commune. Différente d'une prairie fleurie, de nouvelles variétés d'insectes, de plantes et de micromammifères prendront place dans ce nouvel espace. Un nouvel abri plus grand et mieux adapté a été construit par Olivier, agent municipal, offrant plus d'ombrage aux animaux. Espèce rustique, le mouton ne craint pas la pluie mais il est déconseillé de les nourrir, l'herbe de la prairie est idéal. Un peu peureuses ou se cachant à l'ombre, elles attendent votre visite.



Commerces

Boulangerie, fermeture estivale

La boulangerie sera fermée du 22 juillet au 9 août inclus.

Annonces

Vide maison

Madame **Chantal Roussel** vous invite à son vide maison le samedi 5 septembre 2020 de 10h à 18h, à « L'Etape », 2 lieu-dit La Montagne à Béruges. Suite à la vente de sa maison, elle nous propose des meubles, jeux de société, de la vaisselle, des cadres, du linge de maison, etc... Venez y faire un tour ! Masque conseillé.

Vie associative

MESSAGE de la Commission Information à l'ensemble des Associations

Mise à jour de la base de données associatives

Afin de tenir à jour la base de données de l'ensemble des associations et commerces, vous avez été ou allez être sollicités par la commission information pour confirmer ou modifier vos coordonnées (notamment adresse e-mail). Merci à chacune et chacun d'entre vous, de prendre le temps de répondre à cette demande.



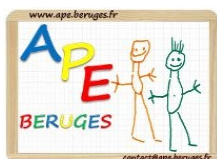
FEPS Théâtre

Aline Marck 05 49 53 15 10
Aline.marck25@orange.fr

Comme beaucoup, nous n'avons pu terminer l'année tous ensemble car notre festival de théâtre amateur "La Farfafête" n'a pu avoir lieu du fait des mesures sanitaires liées au confinement. C'est donc avec regret que nous vous informons par voie de presse (et non autour du bar de la salle des fêtes et entourés de délicieux gâteaux) que le bureau de la section se retire pour laisser place à votre investissement !

Notre remarquable trésorier Alan Kenneth, notre formidable secrétaire Cécile Braud et moi-même, souhaitons qui pour l'un : retrouver un peu de temps personnel, qui pour l'autre : suivre nos enfants qui changent d'activités ou encore : laisser chacun de vous s'engager nouvellement et autrement pour cette merveilleuse aventure de la vie associative ! Autant de bonnes raisons qui nous font partir heureux de cette expérience vécue avec vous : adhérents et public, que nous remercions pour votre confiance, votre présence, votre soutien et vos encouragements. Nous serons présents jusqu'à l'A.G. de rentrée pour accompagner la nouvelle équipe dans sa prise de fonction. Venez nombreux dès la 1ère réunion, porter votre candidature et commencer à préparer une nouvelle année qui nous l'espérons pourra de nouveau se conclure par un beau festival de théâtre en campagne avec une nouvelle édition de La Farfafête ! En attendant, nous vous donnons RDV au 5 septembre, lors du Forum des Associations, pour vous inscrire à la section théâtre. Très bel été à vous tous et à chacun.

Aline Marck, pour le bureau de la section théâtre.



Association des Parents d'Elèves

contact@ape.beruges.fr
<http://ape.beruges.fr>



L'APE renouvelle son opération "Jus de Pomme", le samedi 26 septembre. Les bons de commandes seront distribués début septembre. La remise des bouteilles vides se réalisera sur la place de l'église entre 10h et 11h pour un retour vers 15h30. Les tarifs : 2.5€ par bouteille sans consigne et 2€ par bouteille avec retour de la bouteille consignée.



FEPS Chenille Bérugéoise

Michel Robin 06 84 63 61 82
robin.mic@orange.fr

La Chenille marche le mercredi matin et le dimanche matin sur BERUGES et les environs, randonnées accessibles à tous, allure 4 km/h Nous serons présents au forum des associations Renseignements à Robin Michel.



FEPS Informatique

Michèle Lecaillon 06 88 18 70 53
michele.lecaillon@gmail.com

La saison 2020/2021 du Club informatique se prépare ! Séances le mercredi (hors vacances scolaires) de 18 h à 20 h. Pour des besoins spécifiques, un jeudi par mois sur rendez-vous.

Vous voulez en savoir plus ? Nous serons présents au Forum des Associations le 5 septembre 2020.

Rejoignez-nous le 7 octobre de 18 h à 20 h à la Salle Informatique pour affiner votre projet et établir le programme de la saison.

Vous pouvez aussi nous contacter :

Michèle Lecaillon 06 88 18 70 53
Nadine Madronet 06 60 51 54 81



Béruges Moto Club

Olivier Auger 06 76 18 74 76
olivier-auger@hotmail.fr

Le Béruges Motos déconfiné a 10 ans !



Comme beaucoup d'entre nous, le Béruges Motos Club est sortie de sa torpeur de confinement. C'est donc avec un plaisir non dissimulé que nous nous sommes élancés samedi 27 juin sur les routes touristiques de la Vienne. Après un casse route à Pindray et un pique-nique à la base nautique de Lathus, nous avons rejoint notre village vacances de L'Isle Jourdain, afin de fêter dignement les 10 années d'existence du club.

L'assemblée générale n'ayant pas pu se dérouler en avril, elle a donc été tenue avant les festivités de la soirée. Le nouveau bureau a été élu, une personne est sortie du bureau et 3 volontaires ont décidé de le rejoindre.

Nous donnons d'ores et déjà RDV à nos adhérents, à la population de Béruges, et à tous les motos club de la Vienne pour notre Balade Inter Clubs 2021, la date sera très bientôt communiquée.

Vie associative



Béruges Sport Nature

Philippe FILLON 06 32 20 71 73
philou.fillon@orange.fr

Béruges Sport Nature regroupe les amateurs de course à pied de la commune et des villages voisins. Nous sommes 70 dans le club, avec autant de femmes que d'hommes, allant du coureur débutant au coureur confirmé d'ultra-trail. Si vous êtes capable de courir 5km à petit rythme sans vous arrêter, vous avez largement le niveau pour nous rejoindre. Trois rendez-vous possibles par semaine mais aucune obligation de présence, chacun vient selon ses envies et ses disponibilités :

- le mercredi soir, à 19h sur Béruges (sur Poitiers pour la période hivernale) pour un footing à allure soutenue d'une dizaine de kilomètres minimum.
- le vendredi soir, à 19h sur la piste d'athlétisme de Fontaine le Comte, séance de fractionné et de renforcement musculaire encadrée par un coach sportif, séance adaptée pour coureurs de tous niveaux.
- le dimanche matin, à 9h30 sur Béruges ou en forêt de Vouillé, footing à allure modérée de 5km à 12km, pour coureurs de tous niveaux.

Des sorties sur les courses organisées localement sont également proposées. Un déplacement sur un événement de plus grande ampleur est également inscrit à notre calendrier.

BSN se veut avant tout une association regroupant tous les adeptes de la course à pied, quel que soit leur niveau, sans aucune pression de résultats. Nous serons présents à la journée des associations (le 5 septembre) afin de vous donner plus d'informations sur notre fonctionnement.



FEPS « Les Castors de Béruges »

Fabien DUGRILLON 06 21 59 88 12

Pendant l'été, les Castors VTT continuent leurs sorties dominicales. Le rdv est à 8 h 30 sur la place de l'Église pour des parcours VTT sur Béruges et ses alentours. Les jeunes peuvent nous rejoindre dans leur 12ème année (né à partir du 01/01/2008). Pour tous renseignements, on vous attend le samedi 5 septembre matin au forum des associations à la salle des fêtes. Bons chemins et bon été.



FEPS GYM

Valerie Barthelemy 06 15 11 93 97
valbarthelemy@sfr.fr

Le jeudi 9 juillet, tous nos adhérents et ceux du club de musculation ont été conviés au Stade Paul Mullon en plein air pour assister à l'Assemblée Générale suivi d'un pique-nique dans le respect des normes sanitaires. Outre les bilans moral et financier et l'élection du bureau, les débats ont porté sur les mesures financières compensatoires prises à la suite des événements liés à la Covid. Ainsi nous proposerons une réduction sur la cotisation lors du renouvellement de leur inscription à toutes les personnes inscrites cette année, le FEPS ayant décidé quant à lui de prendre exceptionnellement à sa charge l'adhésion de 12 ou 5 € demandée chaque année.

Après un été que l'on souhaite ensoleillé, et une crise sanitaire sans précédent, nous sommes impatients de vous retrouver nombreux et de reprendre le chemin de la salle de sport pour nous adonner à vos activités préférées et pourquoi ne pas en profiter pour en découvrir de nouvelles... Si, vous aussi, vous souhaitez « renforcer votre corps en profondeur sans le heurter », en pratiquant du renforcement musculaire et des étirements dans l'activité Pilates, vous dépenser au son de la musique sur des enchaînements simples (Step) ou renforcer vos abdos et fessiers (Gymnastique d'entretien), venez donc nous retrouver à la matinée des associations de Béruges, le samedi 5 septembre, de 10h à 12h, pour vous renseigner ou vous inscrire. La saison reprendra le lundi 07 septembre. Bon été à tous !



USB Foot

Philippe Nouzilleau 05 49 53 29 95
<http://usberuges.e-monsite.com>

Saison 2020-2021, retour sur le terrain le 3 août !

Déjà oubliée la saison 2019-2020 marquée par une accession en D2 pour notre équipe fanion mais surtout par une crise sanitaire qui nous a rapidement contraints à stopper toute activité sportive.

La prochaine saison se prépare activement avec déjà une reprise physique individuelle des joueurs puis **à partir du 03 août**, la reprise des entraînements collectifs. **Le premier match amical aura lieu le 14 août** contre Vivonne. Deux autres matchs amicaux suivront (21/08 Vasles et 26/08 Rouillé) avant la reprise en coupe de France certainement le 30 août. Plusieurs jeunes joueurs de qualité ont renforcé l'équipe séniors qui doit encore étoffer son groupe notamment dans le secteur défensif. Exceptionnellement, l'Assemblée générale du club se déroulera début septembre et un nouveau calendrier des manifestations de la saison sera alors communiqué. Seule date déjà connue sur le calendrier, **les 80 ans du club le samedi 26 juin 2021**. Le club invite toute personne intéressée par le ballon rond, FILLE ou GARCON, jeune ou plus âgée à nous rejoindre quelle que soit votre préférence, joueur se, arbitre ou encadrant e.



Tarifs des Licences :

40€ pour les jeunes de U6 à U19

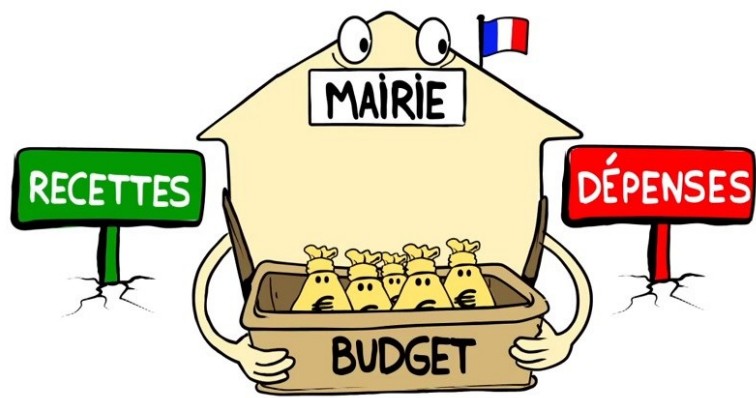
75€ pour les séniors

Contacts : Philippe Lafanechère 06-88-73-79-67
(seniors garçons et filles) ;

Philippe Nouzilleau 06-29-08-74-80 (pour les enfants).



Le Budget de la Commune



Comprendre le budget de la commune

Budget de fonctionnement et budget d'investissement

Le budget d'une commune se décompose en un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Le budget de fonctionnement comptabilise les dépenses et les recettes nécessaires à l'exécution au quotidien des missions de service public. Le budget d'investissement comptabilise les opérations qui augmentent la valeur du patrimoine de la commune.

Budget prévisionnel en début d'année

Le Conseil Municipal vote en mars (cette année en juin pour cause de Covid) un budget prévisionnel appelé budget primitif (BP). Pour une bonne gestion, il est préférable à ce stade prévisionnel d'un peu surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes. Ce budget primitif doit obligatoirement être à l'équilibre. Les tableaux ci-contre présentent le BP2020 de fonctionnement.

Budget définitif en fin d'année

En fin d'année, les comptes sont arrêtés pour former le compte administratif (CA). Ce compte administratif est l'exact reflet des dépenses réellement engagées et des recettes réellement perçues. Si le budget primitif a correctement été évalué, et s'il ne s'est pas passé trop d'imprévus en cours d'année, alors le compte administratif doit être excédentaire. Les excédents de fonctionnement du CA sont versés au BP de fonctionnement ou d'investissement de l'année suivante.

■ Bilan du CA 2019

Pour la troisième année consécutive, le CA est à nouveau excédentaire (après une année 2016 déficitaire pour la première fois, conséquence de quatre années de baisses continues des dotations de l'Etat et autres subventions). Dégager des excédents de fonctionnement est essentiel car ces excédents permettent de financer les projets d'investissement.

Les budgets des petites communes comme Béruges (moins de 2500 habitants) sont néanmoins de plus en plus difficiles à tenir. Particulièrement en zone périurbaine où les habitants souhaitent s'éloigner des zones denses pour habiter à la campagne, mais avec la volonté de maintenir un niveau de services et d'équipements publics élevé. L'équation devient alors insoluble sans en passer par des politiques de mutualisation des moyens. Pour Béruges, cela se traduit par plus de mutualisation avec Grand Poitiers et ses 40 communes.

En 2019, le budget de fonctionnement reste fragile. 1,035M€ de dépenses pour 1,156M€ en recettes, ce qui génère un excédent de fonctionnement de 121K€. Toutefois cet excédent est en trompe-l'œil car il intègre des recettes exceptionnelles pour 98K€. L'excédent réel est donc de 22K€ ce qui fragilise les capacités d'investissement de la commune à moyen terme.

■ Particularités du BP de fonctionnement 2020

Il est délicat de comparer directement les montants du CA2019 et du BP2020 : le BP2020 surévalue les dépenses et minore les recettes pour limiter les mauvaises surprises en fin d'année. Toutefois :

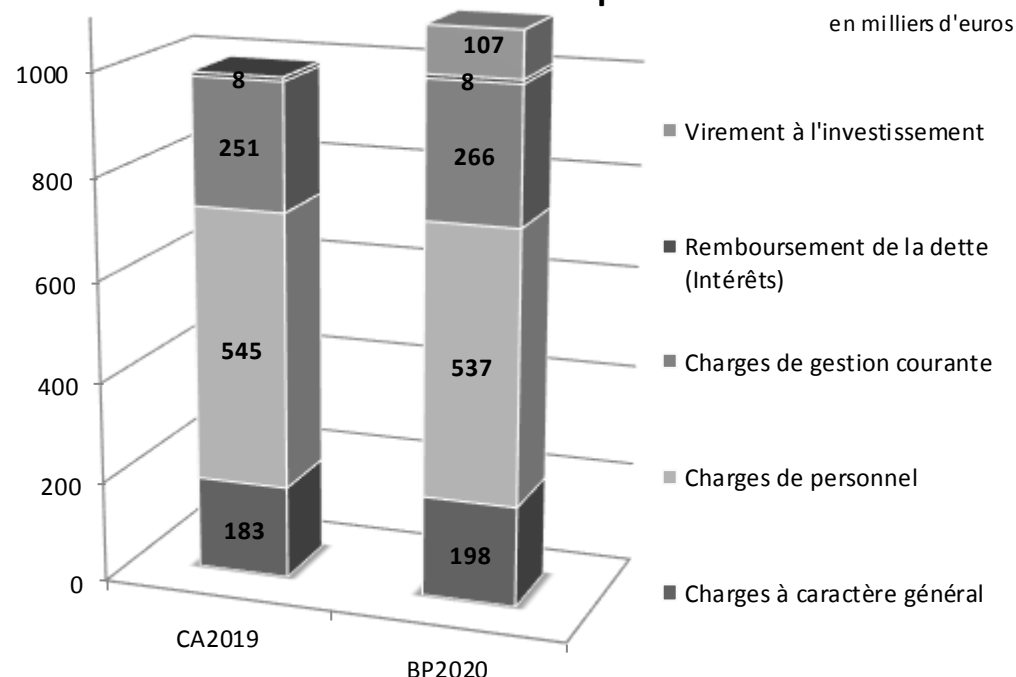
- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux.
- L'incidence de la COVID est estimée sur l'année 2020 à -20K€. En croisant les doigts pour que nous ne subissions pas une 2ème vague au 2ème semestre.
- L'excédent de fonctionnement prévisionnel de 106K€ est basculé vers le budget d'investissement pour participer à l'autofinancement de nos projets.
- A noter : la suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement en 2018 devrait impacter cette année la quasi-totalité des foyers fiscaux. L'Etat compense à l'euro près cette perte de recette pour les communes. L'opération devrait donc être neutre pour la commune cette année encore. Bonne nouvelle pour les contribuables, mais terrible menace pour les communes qui dépendent de plus en plus de recettes qu'elles ne maîtrisent pas. Cette compensation financière de l'Etat sera-t-elle maintenue au-delà de 2022 ? C'est là un point de forte incertitude et d'inquiétude.

BUDGET de FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)		CA2019	BP2020
DÉPENSES	Charges à caractère général Eau, énergies, carburants, fournitures diverses, télécom, courrier, entretien des bâtiments et mat. roulants, alimentation cantine, assurance, actes juridiques...	183,0	198,4
	Charges de personnel Salaires des agents de la commune, charges sociales, retraites, médecine du travail, cotisations CNFPT, centre de gestion...	545,3	536,9
	Charges de gestion courante Indemnités des élus, subv. aux associations, CCAS, école, logements, ordures ménagères, services gérés par Grand Poitiers, dépenses imprévues...	250,5	266,4
	Remboursement de la dette (Intérêts) Seuls les intérêts sont imputés au fonctionnement, le capital est imputé aux investissements	8,2	8,1
	Opérations d'ordre de transfert entre sections Certaines recettes exceptionnelles (vente de terrains, dons...) peuvent être basculées en recettes d'investissement via un jeu d'écriture comptable. Cette ligne d'écriture comptable permet de réaliser ce transfert.	48,0	27,2
	Virement à l'investissement Les recettes prévisionnelles étant supérieures aux dépenses prévisionnelles, ce virement à la section d'investissement permet d'équilibrer le budget primitif		106,5
TOTAL		1035,0	1143,5

RECETTES	Impôts et taxes Impôts locaux (part communale), Grand Poitiers, taxe sur vente de terrains...	603,6	589,6
	Dotations et subventions Dotations de l'Etat, Département, CAF, MSA, Europe...	274,0	262,0
	Produits de gestion courante Remb. de frais de personnel, redevances de loyers...	41,8	30,3
	Produits des services, ventes Services périscolaires (cantine, garderie), Remb. frais de voirie par GP...	126,8	124,4
	Opérations d'ordre de transfert entre section Certaines dépenses de fonctionnement (main d'œuvre, matériaux...) peuvent être basculées en dépenses d'investissement via un jeu d'écriture comptable. Cette ligne d'écriture comptable permet de réaliser ce transfert.	35,2	16,0
	Excédents de fonctionnement 2019 reportés Une partie des excédents de fonctionnement de l'année N-1 peuvent abonder les recettes du budget prévisionnel de l'année N		121,0
Produits exceptionnels Avoirs, ventes de terrains, sinistres assurances...		74,6	0,2
TOTAL		1156,0	1143,5

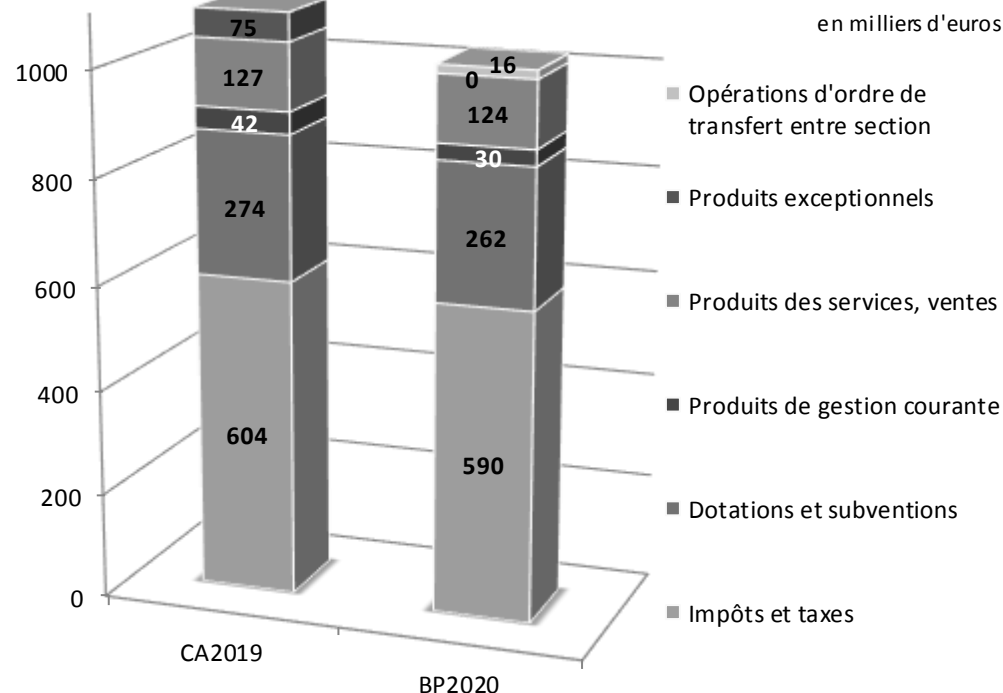
Dépenses de fonctionnement

en milliers d'euros



Recettes de fonctionnement

en milliers d'euros



Le Budget de la Commune



Budget d'investissement

Le budget d'investissement permet de financer l'entretien des routes, des bâtiments, des espaces publics, ainsi que de nouveaux équipements. Ces investissements sont financés par :

- les excédents dégagés par le budget de fonctionnement ou d'investissement,
- des ressources propres comme la taxe d'aménagement (acquittée pour toute nouvelle construction) ou la récupération d'une partie de la TVA versée,
- des subventions ou fonds de concours (Grand Poitiers, Département, Région, Etat, Europe...)
- Le recours à l'emprunt.

■ Particularités du BP d'investissement 2020

- **Un programme d'investissement de 234K€** : Ces dépenses correspondent aux nouveaux projets d'investissement pour 2020 (218K€) auxquels s'ajoutent les projets 2019 qui n'ont pas pu être achevés avant la clôture des comptes début décembre (16K€). Pour aider à financer ces investissements, 122K€ de subventions diverses sont mobilisés (70K€ pour les nouveaux projets et 52K€ sur les projets en cours et à finaliser).
 - **Equipements enfance/jeunesse** : L'école, le restaurant scolaire, les locaux périscolaires et le centre de loisirs sont cette année encore au cœur des programmes d'investissement de la commune avec 53K€ de crédits inscrits au budget. Ces services publics sont importants pour développer l'attractivité de la commune et faciliter l'installation de jeunes couples.
 - **Cimetière** : La précédente municipalité a décidé de ne plus faire usage de pesticides pour l'entretien des espaces extérieurs de la commune. Pour le cimetière, cette décision s'est accompagnée d'un nécessaire réaménagement de ses allées. Le conseil fait le constat que les 13K€ investis en 2017 dans ces nouveaux aménagements ne donnent pas satisfaction. 30K€ sont inscrits au budget pour permettre la reprise de ces travaux et installer un aménagement pérenne.
 - **Lavoir de Recullon** : Cet ancien lavoir se situe en sortie du bourg en direction de la Bourdillière. Il a fait l'objet les années passées de travaux d'aménagement du cours d'eau de la Coudre (en partie réalisés par les enfants de l'école). L'itinéraire est fréquenté par des promeneurs, et c'est pourquoi la municipalité a souhaité engager un programme d'aménagement du site afin de valoriser ce petit patrimoine, tout en proposant un lieu convivial avec tables et bancs pour y faire une halte rafraichissante. Le projet est lauréat auprès de la fondation Sorégies Patrimoine et doté d'une subvention de 3,5K€.
 - **Dépenses de voirie** : Depuis 2018, Grand Poitiers a en gestion l'entretien des voiries et l'éclairage public de la commune. En contrepartie de ces missions, la commune versera cette année à Grand Poitiers 86K€ (répartis en fonctionnement et en investissement). Toutefois, le conseil a souhaité provisionner pour cette année une enveloppe supplémentaire de 20K€ pour compléter les travaux de voirie prévus par Grand Poitiers.
- ### ■ Et pour les prochaines années ?
- **Pont du Pin** : Les travaux de réhabilitation du pont du Pin devraient commencer fin 2020 et s'échelonner sur 2021. Subventions déduites, le reste à charge pour la commune se situera probablement autour de 150K€.
 - **Maison médicale** : Le projet de maison de santé porté par 2 kinés associés et la municipalité devrait voir le jour fin 2021. La participation de la commune consistera à financer l'acquisition du terrain viabilisé, prévu à proximité de l'EHPAD.
 - **Relocalisation du bar multi-services** : Il est désormais très probable que le bar de Béruges ferme dans les prochaines semaines, faute de repreneur. Face à cette situation, la municipalité porte le projet d'une relocalisation du bar dans les murs et le jardin de la cure pour créer des conditions pérennes d'accueil d'un nouveau commerce bar multi-services. A l'image de ce que fit la municipalité il y a une vingtaine d'années en achetant et en aménageant les murs de l'actuelle boulangerie, ce qui permet l'installation d'un boulanger et sa famille, moyennant un petit loyer. 10K€ sont inscrits au budget pour lancer dans les prochaines semaines une étude de faisabilité.
 - **Réserve financière** : Grâce aux recettes exceptionnelles perçues ces dernières années, la commune a pu constituer une réserve financière mobilisable pour financer ses gros projets d'investissement à venir. Cette réserve est actuellement de 315K€.

BUDGET d'INVESTISSEMENT 2018

en milliers d'euros

D E P E N S E S	Remboursement de la dette (Capital)	38,0
	Programmes d'investissement	234,4
	Ecole	30,8
	Travaux d'étanchéité du toit. Réparation du système de chauffage. Changement du portail d'entrée. Renouvellement de matériels informatiques et de reprographie. Nvx équipements dans la cour des maternelles.	
	Restaurant scolaire	20,8
	Réaménagement du réfectoire : installation de nouveaux mobiliers pour accueillir les enfants. Acquisition de nouveaux équipements de cuisine pour faciliter la préparation de produits locaux non industriels.	
	Salle des Fêtes	10,6
	Nouvelle rampe d'éclairage de la scène. Suppression envisagée (mais pas décidée) des arcades en front de la salle des fêtes et qui révèlent des signes de fragilité.	
	Citystade et aménagements périphériques	3,5
	Finalisation de l'aire de jeu pour les enfants et de l'écopâturage.	
	Stade Mullan	11,1
	Réduction de la surface du terrain de pétanque avec changement des rondins bordant le terrain. Peinture WC et remplacement du chauffe-eau des vestiaires tombé en panne en début d'année.	
	Mise en valeur du Patrimoine	21,0
	Aménagement et mise en valeur de l'ancien lavoir de Recullon. Réparation du mur du jardin archéo et de la voie romaine. Peinture passerelle de Visais.	
	Voirie	22,5
	Signalétique (panneaux et peinture au sol). Création d'une enveloppe de fond de concours (20K€) pour financer des travaux supplémentaires à ceux pris en charge par Grand Poitiers.	
	Mairie	5,0
	Mobiliers et équipements informatiques.	
	Eglise	10,0
	Réparation du câble électrique d'alimentation enterré de la bâtisse. Rejointoiement de la facade avant basse. Sécurisation de l'escalier intérieur qui monte au clocher.	
	Cimetière	33,4
	Plan de récupération progressif des tombes abandonnées. Mise à jour du plan du cimetière. Reprise d'une partie des aménagements paysagers qui ne donnent pas satisfaction.	
	Ancien presbytère	11,6
	Projet de relocalisation du bar multi-services dans le bâtiment de la cure. Financement sur l'année 2020 de l'étude de faisabilité. Egalement isolation des combles.	
	(placée à droite de la Salle des Fêtes) Maison "Bourdin"	3,6
	Mise aux normes électriques des salles du rez-de chaussée.	
	Matériel communal	7,2
	Renouvellement d'outils/équipements d'entretien intérieur et extérieur. Achat de nouveaux drapeaux. Changement extincteurs...	
	Divers	43,3
	Opérations non affectées (petites opérations < à 500€ et regroupées en fin d'exercice comptable). Enveloppe de dépenses imprévues, versements Grand Poitiers (pour une partie de la voirie).	
	Programme de travaux non affectés	315,6
	Réserve financière non affectée sur 2020 et qui servira à financer les gros projets d'investissement à venir. En particulier la remise en état du pont du Pin et la relocalisation du Bar multiservices.	
	TOTAL	588,0

R E C E T T E S	Solde d'investissement des années précédentes reporté	354,4
	Recettes liées à des investissements non finalisés en 2019 et reportés sur 2020	
	Excédents de fonctionnement cumulés à fin 2019	0,0
	Tout ou partie de l'excédent cumulé de fonct. fin 2019, basculé en investissement 2020	
	Virement section de fonctionnement 2020	106,5
	Virement de la section de fonctionnement 2020 pour égaliser ses dépenses et recettes	
	Taxe d'aménagement	11,0
	Perçue lors de nouvelles constructions sur la commune	
	Amortissements comptables sur investissements	27,1
	Opérations comptables que seuls les comptables peuvent appréhender !!	
	Fonds de Compensation de la TVA	19,0
	Une partie de la TVA payée par la commune est récupérée et basculée en investissement.	
	Subventions	70,0
	Versées par les collectivités locales, l'Etat, l'Europe, la CAF...	
	Nouveaux emprunts	0,0
	Pas d'emprunt cette année car pas de gros chantiers qui s'amortissent sur une longue période.	
	TOTAL	588,0

